

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013  
REUNION DU 27 NOVEMBRE 2013

---

L'an deux mil treize et le 27 novembre à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Dominique HEBERT, Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Gianni LEFEBVRE, Jacques HUE

Absents excusés représentés : Isabelle VIALARD par Christophe PETIT - Aïcha EL AMRANI par Chantale PICARD,

Absents excusés : Laurent FICOT, Pierric DOS SANTOS, Rachida BORDEAUX, Aïcha EL AMRANI, Isabelle VIALARD

Absents non excusés : Alain MARCADE, José ROUSSELIN, Rouquiyata OUMAR

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

---

## ORDRE DU JOUR :

- 1) VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 6
- 2) ENQUETE PUBLIQUE SUITE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE TERRALYS EN VUE D'ETENDRE LA PLATE FORME DE COMPOSTAGE SUR LA COMMUNE DE CUVERVILLE ET D'EPANDRE DES LIXIVIATS ET DU COMPOST NON CONFORME SUR 29 COMMUNES DU DEPARTEMENT DE L'EURE
- 3) CASE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LES PETITS TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
- 4) TRAVAUX DE RENOVATION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE - CHOIX DES ENTREPRISES
- 5) MISE EN PLACE OBLIGATOIRE D'UNE ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS TERRITORIAUX - PROPOSITION DU CNAS
- 6) CHOIX D'UN NOM POUR LE FUTUR LOTISSEMENT DE LA RUE FERON
- 7) ADHESION A L'ASSOCIATION A.C.C.E.S. (Association des Communes pour un Contournement Est Soutenable)
- 8) DIVERS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013  
REUNION DU 27 NOVEMBRE 2013

Le vingt trois novembre deux mil treize, à huit heures trente minutes, le conseil municipal a été réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18 novembre 2013.

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement, la séance a été levée et renvoyée au MERCREDI 27 NOVEMBRE 2013 à 20 heures 30.

Madame Dominique HEBERT signale que dans le compte rendu de la réunion du 19 octobre 2013, ses propos concernant les problèmes financiers de la commune et la délibération de la Décision Modification n° 5 n'ont pas été retranscrits, et notamment au sujet de la subvention de 10 000 € accordée à l'Espace des 2 Rives. Il est précisé que cette somme correspond au versement de l'aide de l'État et de la CAF pour la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Monsieur Jacques HUE fait part du manque de précision lors du vote de cette même délibération. Monsieur le Maire indique qu'il a redemandé à chacun des membres présents le jour du conseil de lui confirmer son vote. Il en est résulté le vote suivant :

- 6 voix POUR et 4 voix CONTRE - Article « Opération 101 - 2188 autres matériels » pour la somme de 2 800 €
- Unanimité pour les autres articles

Après ses précisions, le compte rendu de la réunion du 19 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 2013 – 89  
**VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 6**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2013 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| ARTICLE  | LIBELLE                               | AUGMENTATION DE CREDITS | DIMINUTION DE CREDITS |
|--|---------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| 61523  | Voies et réseaux                      |                         | - 19 516              |
| 6218   | Autre personnel extérieur             | + 673                   |                       |
| 6331   | Versement de transport                | + 78                    |                       |
| 6336   | Cotisations au CNFPT                  | + 234                   |                       |
| 6411   | Personnel titulaire                   |                         | - 15 740              |
| 64111  | Personnel titulaire Rémunération Paie | + 16 752                |                       |
| 6413   | Personnel non titulaire               | + 15 740                |                       |
| 64168  | Autres emplois d'insertion            | + 6 881                 |                       |
| 6451   | Cotisations à l'URSSAF                | + 3 017                 |                       |
| 6453   | Cotisations aux caisses de retraite   |                         | - 375                 |
| 6454   | Cotisations Pôle Emploi               | + 1396                  |                       |
| 6475   | Médecine du travail, Pharmacie        |                         | - 4 000               |
| 6478   | Autres charges sociales diverses      |                         | - 5 140               |
| <b>TOTAL VIREMENTS DE CREDITS<br/>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> |                                       | <b>+ 44 771</b>         | <b>- 44 771</b>       |

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ACCEPTE les virements de crédits énumérés ci-dessus.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013  
REUNION DU 27 NOVEMBRE 2013

Objet de la délibération n° 2013 - 90  
**ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DEPOSEE  
PAR LA SOCIETE TERRALYS EN VUE D'ETENDRE LA PLATE FORME DE  
COMPOSTAGE DE LA COMMUNE DE CUVERVILLE ET D'EPANDRE DES LIXIVIATS  
ET DU COMPOST NON CONFORME  
SUR 29 COMMUNES DU DEPARTEMENT DE L'EURE**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'une enquête publique a eu lieu du 17 octobre au 19 novembre 2013 concernant la demande d'autorisation déposée par la société TERRALYS en vue d'étendre la plate forme de compostage de la commune de Cuverville et d'épandre des lixiviats et du compost non conforme sur 29 communes du département de l'Eure.

Un commissaire enquêteur a tenu des permanences pour recevoir les observations du public dans les communes de CUVERVILLE, ECOUIS, LES ANDELYS et FRESNE L'ARCHEVEQUE. Monsieur le Maire signale que le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet.

Monsieur le Maire indique qu'il a visité la place forme de compostage et qu'il n'a rien relevé d'anormal. Les produits traités sont d'origine végétale et aucune mauvaise odeur ne se dégage durant le processus de traitement. Par contre, aucune information n'est apportée sur la composition et la provenance des lixiviats et du compost non conforme qui doivent être épandus sur les champs de 29 communes du département de l'Eure. Le Conseil Municipal estime qu'il ne dispose pas de suffisamment d'éléments pour délibérer favorablement sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- 06 voix CONTRE
- 02 ABSTENTIONS
- 0 voix POUR
  
- **REJETTE** la demande d'autorisation présentée par la société TERRALYS en vue d'étendre la plate forme de compostage de la commune de Cuverville et d'épandre des lixiviats et du compost non conforme sur 29 communes du département de l'Eure.

Objet de la délibération n° 2013 – 91  
**CASE - SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LES PETITS AMENAGEMENT SUR  
LA VOIRIE COMMUNALE - PROGRAMME 2013**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n° 06.299 du 14 décembre 2006, le Conseil Communautaire a arrêté les modalités de financement et de réalisation de petits aménagements sur la voirie communale et que la délibération n° 13.407 du 24 octobre 2013 autorise Monsieur le Président de la CASE à signer les conventions s'y rapportant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention se rapportant aux petits aménagements sur la voirie communale - programme 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de petits aménagements sur la voirie communale avec la communauté d'agglomération Seine-Eure pour l'année 2013.

**TRAVAUX DE RENOVATION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE  
CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion de la commission d'appels d'offres du 21 novembre 2013. Des entreprises ont été retenues pour le remplacement des chaudières et l'isolation des combles. Pour le lot concernant le remplacement des menuiseries extérieures, une demande d'information complémentaire a été adressée aux entreprises qui ont envoyé des offres. Ce dossier sera représenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2013

**MISE EN PLACE OBLIGATOIRE D'UNE ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS  
TERRITORIAUX - PROPOSITION DU CNAS**

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'obligation pour les collectivités territoriales de mettre en place des actions sociales en faveur de leurs agents. Une proposition du CNAS a été adressée à la commune. Monsieur le Maire précise que cette action sociale peut être réalisée de plusieurs façons : adhésion au CNAS ou un autre organisme du même type ou création d'un COS (Comité d'œuvres Sociales) géré par les agents territoriaux. Monsieur le Maire indique les agents vont se réunir afin d'étudier la solution qui leur conviendra le mieux. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en place de l'action sociale en faveur des agents.

Objet de la délibération n° 2013 – 92  
**NOM DU FUTUR LOTISSEMENT DE LA RUE FERON**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner l'appellation de « LA FERONNERIE » au futur lotissement qui sera situé rue Féron.

Objet de la délibération n° 2013 - 93  
**ADHESION DE LA COMMUNE A L'Association des Communes pour un  
Contournement Est Soutenable (A.C.C.E.S)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
CONSIDERANT la demande formulée par l'association dont le siège social est fixé à la Mairie des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen - Place du 19 mars 1962 - 76520 Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen - et qui a pour objet :

- de promouvoir un projet de contournement Est soutenable, prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire, de développement économique, de santé, d'environnement et de qualité de vie des communes concernées et de leurs habitants.
- d'être l'interlocutrice des pouvoirs publics : État, Région, Conseils Généraux, Communautés d'Agglomération pour participer aux concertations et débats publics réglementaires prévus pour un tel projet.
- d'assurer la prise en compte des intérêts des communes concernées et de leurs habitants pour définir un tracé qui soit accepté sur la base du consensus le plus large possible et tienne compte de l'avis des communes concernées.

CONSIDERANT que le tracé du projet de contournement Est de Rouen, retenu par les services de l'État, va à l'encontre du développement communal notamment sur le plan industriel, de l'habitat et de l'environnement.

CONSIDERANT que l'avis des communes et des collectivités n'a pas été respecté.

CONSIDERANT que le nouveau tracé retenu n'a pas fait l'objet d'un débat public qui aurait permis aux habitants de la commune d'exprimer leurs avis.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la santé et le cadre de vie des habitants de la commune.

CONSIDERANT qu'il découle de ce qui précède que la qualité et l'intérêt de l'activité de l'association au plan communal est vérifiée,

CONSIDERANT que l'A.C.C.E.S pour mener son action doit disposer de moyens financiers,

CONSIDERANT que l'assemblée générale de l'A.C.C.E.S a déterminée une cotisation des communes membres, calculée sur le barème suivant :

- 0,10 centimes par habitant pour les communes de la strate démographique supérieure à 20.000 habitants
- 0,20 centimes par habitant pour les communes de la strate démographique dans l'intervalle 5.000 à 20.000 habitants
- 0,30 centimes par habitant pour les communes de la strate démographique inférieure à 5.000 habitants

CONSIDERANT que selon les statuts de l'association, chaque commune membre est représentée par un élu et qu'il convient donc de le désigner,

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2013

**Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Par 08 voix pour :

- DECIDE d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'Association des Communes pour un Contournement Est Soutenable (A.C.C.E.S) et de verser la cotisation statutaire annuelle correspondante, s'élevant pour 2014 à la somme de 710,10 € ;
- PRECISE que cette adhésion n'entraînera pas d'immixtion dans la vie de l'association autre que celle reconnue à tout adhérent ;
- DECIDE que Monsieur le Maire représentera la commune de PITRES au sein de l'association
- DECIDE que les crédits seront imputés sur le budget de la Ville
- AUTORISE M. le maire à signer toute pièce qui sera suite ou conséquence de la présente délibération.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rouen, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de PITRES, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

|               |
|---------------|
| <b>DIVERS</b> |
|---------------|

➔ Monsieur le Maire indique que les contrats aidés de trois membres du personnel technique arrivent à expiration et souhaite avoir l'accord des membres du conseil pour leur renouvellement. Monsieur le Maire précise que le travail de ces agents sous contrat apporte toute satisfaction. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler leur contrat.

➔ Monsieur le Maire fait part des remerciements de Madame THIEL pour les condoléances adressées lors du décès de Monsieur Bernard THIEL

➔ Monsieur le Maire fait part de la situation d'habitants de la commune, locataires d'une maison qui fait l'objet d'un arrêté de péril imminent. Le propriétaire, qui réside très loin, a confié la gestion de son bien à Maître PRIEUR. Devant l'ampleur des désordres constatés, un expert a été désigné par le Tribunal. Des travaux de mise en sécurité ont été réalisés, mais le relogement de cette famille doit être effectué dans les plus brefs délais.

|                      |
|----------------------|
| <b>TOUR DE TABLE</b> |
|----------------------|

➤ Monsieur Christophe PETIT fait le point sur l'avancement des travaux des feux tricolores au carrefour des rues du Bosc, des Moulins, de la Ravine et Bourgerue.

➤ Monsieur le Maire signale qu'un ralentisseur a été installé rue des Capucines.

➤ Monsieur Jacques HUE indique que le panneau « engins agricoles » n'a pas été installé, comme cela était prévu, rue de l'Église. Le panneau qui est sur le panneau « sens interdit » n'est pas aux normes. Monsieur le Maire fera contrôler.

➤ Madame Dominique HEBERT parle de l'éclairage public qui est éteint dans certaines communes de 2 heures à 5 heures. Elle demande si on ne pourrait pas en faire autant, ce qui pourrait peut-être être une économie pour la commune. Monsieur le Maire demande son avis au policier municipal. Celui-ci signale qu'il faudrait alors modifier toutes les armoires électriques. Il fait remarquer également que le manque de lumière dans les rues diminuerait la sécurité et serait problématique en cas d'intervention des services de secours ou de gendarmerie.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2013

---

Madame HEBERT demande des explications concernant le déclassement des chemins sur la future zone artisanale. Monsieur le Maire répond qu'il attend le rapport du commissaire enquêteur. Suivant les conclusions du commissaire enquêteur, une éventuelle cession aux riverains pourrait être envisagée.

➤ Monsieur le Maire fait un rapide compte rendu de la situation des salariés de BONNA SABLA et du projet de fermeture de cette entreprise. Il parle également de la réfection de la rue du Bosc.

Fin de la séance : 22 heures 52

## EMARGEMENT

|    | NOM - PRENOM           | FONCTION                           | SIGNATURE                     |
|----|------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| 01 | Mr Jean CARRE          | Maire                              |                               |
| 02 | Mme Dominique HEBERT   | 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire |                               |
| 03 | Mme Chantale PICARD    | 2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire |                               |
| 04 | Mr Christophe PETIT    | 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire  |                               |
| 05 | Mr Pierric DOS SANTOS  | Conseiller municipal               | Absent excusé                 |
| 06 | Mr Gianni LEFEBVRE     | Conseiller municipal               |                               |
| 07 | Mr Jacques HUE         | Conseiller municipal               |                               |
| 08 | Mr Laurent FICOT       | Conseiller municipal               | Absent excusé                 |
| 09 | Mme Rachida BORDEAUX   | Conseillère municipale             | Absente excusée               |
| 10 | Mme Aïcha EL AMRANI    | Conseillère municipale             | Pouvoir à Chantale<br>PICARD  |
| 11 | Mr Alain MARCADE       | Conseiller municipal               | Absent non excusé             |
| 12 | Mr José ROUSSELIN      | Conseiller Municipal               | Absent non excusé             |
| 13 | Mme Isabelle VIALARD   | Conseillère municipale             | Pouvoir à Christophe<br>PETIT |
| 14 | Melle Rouquiyata OUMAR | Conseillère municipale             | Absente non<br>excusée        |